

LETTRE OUVERTE

Pour diffusion immédiate

Nos commerçants ont besoin de plus d'oxygène

Parfois, il arrive qu'un patient soit placé en coma artificiel afin de faciliter sa guérison d'une quelconque maladie. Mis dans cet état d'inconscience, il est alimenté par un respirateur qui lui assure de l'oxygène durant toute cette période d'arrêt nécessaire. Sans ce soutien crucial, il ne pourrait pas survivre aux soins qui lui sont prodigués. C'est ce qui se passe pour certaines personnes qui sont malheureusement aux prises avec la COVID-19.

Au Québec, ce sont nos commerçants qui ont été placés en arrêt obligatoire ou en marche très lente. Ils ont répondu présents et ont obtempéré pour limiter la propagation du virus. En même temps, ils ont vu leurs ventes fondre drastiquement. Selon les données du sondage datant du 13 avril de la FCEI, la moitié des PME québécoises (53 %) a vu ses ventes diminuer de plus de 75 % depuis le début de cette crise. Les petits commerces ont aujourd'hui besoin d'oxygène, car sinon, ils ne survivront pas.

Les gouvernements saisissent l'amplitude de la situation. En quelques semaines, ils ont dévoilé plusieurs programmes pour soutenir financièrement nos commerçants. Nous les en remercions. Seulement, au Québec surtout, cet oxygène est principalement sous forme de prêts. Sonnés par la crise sanitaire et par les pertes de revenus, les commerçants doivent donc rembourser cette aide financière plus tard, sans oublier les intérêts.

Accorder des prêts est l'une des façons d'aider les entreprises, mais pour les plus petites cela peut creuser davantage le gouffre financier dans lequel leurs affaires sont plongées depuis le début de la crise. Un prêt, c'est un poids supplémentaire qui ferait céder même les bonnes structures organisationnelles. Pourquoi ? Parce que, suite à cette crise, qui les a plongé dans un coma artificiel, les mesures sanitaires résiduelles continueront d'imposer des limites à la consommation et à l'achalandage dans les commerces, les bars et les restaurants. De plus, les coûts augmenteront pour ces commerces qui devront mettre en place toutes les mesures nécessaires pour éviter que les employés et les clients attrapent le virus. C'est dans ce contexte que les petits commerçants devront assumer la charge de prêts supplémentaires, avec une clientèle qui sera deux ou trois fois moins nombreuse qu'avant la crise. N'oublions pas non plus que ce sont les entreprises qui seront défavorisées quant à l'accès restrictif du taux d'impôt réduit pour les petites entreprises qui est en fonction d'heures rémunérées (5 500).

Ce calcul, tous les commerçants le font. Deux fois plus de prêts et deux fois moins d'achalandage pourraient bien signifier la fin de leur aventure entrepreneuriale – souvent familiale. Elles sont d'ailleurs près des deux tiers (63 %) de PME qui estiment qu'elles ne seront pas en mesure de récupérer les pertes de revenus subies une fois la crise passée.

Aujourd'hui, nous sommes plusieurs organisations à unir nos voix pour demander plus aux gouvernements, notamment à celui du Québec, pour mettre en place rapidement une

mesure d'aide directe aux entreprises pour leur permettre d'affronter les frais fixes toujours bien présents.

Plusieurs pays et provinces le font : la Saskatchewan offre 5 000\$ par entreprise et par mois pour assumer les frais fixes tels que le loyer. Le Danemark pour sa part offre aux petites entreprises obligées de fermer à cause de la crise de payer les charges comme le loyer, l'hypothèque, les frais d'assurance, l'électricité et le téléphone. Rappelons que les plus récentes données de la FCEI démontrent que plus de la moitié des PME ne pourront pas honorer leur loyer du mois de mai.

La mise en place d'une aide d'urgence assurera la survie du poumon économique de nos villes et protégera l'ensemble de notre écosystème. Nos rues animées par les commerces forgent l'identité sociale de nos quartiers et donnent de la richesse et de l'authenticité à toutes les villes du Québec.

Qui voudra se balader sur les rues commerciales pour faire leurs achats si ces dernières ont été désertées par la perte de ces petites entreprises ? Agissons maintenant pour conserver cet environnement d'affaires durable et prospère pour nos commerçants d'ici, et travaillons activement à la sauvegarde de nos cœurs de nos villes et villages.

Jean-Pierre Bédard, Président, Regroupement des sociétés de développement commercial du Québec (RSDCQ)

Stéphane Drouin, Directeur général, Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

Alain Mailhot, Président directeur général, Association Restauration Québec (ARQ)

Caroline Tessier, Directrice générale, Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)

François Vincent, Vice-président Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Pierre-Alexandre Blouin, Président directeur général, Association des détaillants en alimentation du Québec, (ADAQ)